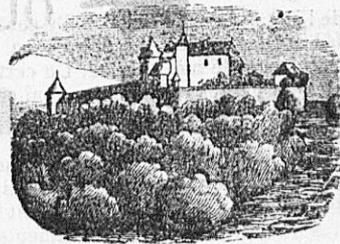




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —
6 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames: 20 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
port.

BULLE, le 22 octobre 1889.

Un précieux aveu.

C'est la *Liberté* du 17 octobre qui nous le fournit. Dans un premier article consacré à la loi fédérale sur la poursuite et la faillite, elle prétend que les seuls partisans de cette loi sont les avocats (!), les manicurs d'argent et les brasseurs d'affaires.

Les avocats, parce que, dit la *Liberté*, ils sont seuls à connaître la loi, le public n'y voyant goutte.

Ce bon public! Il avait la part si belle jusqu'à présent. Il y avait en Suisse, en matière de poursuite,

vingt-cinq lois diverses, une par canton. C'était un vrai plaisir de les apprendre toutes par cœur. Maintenant, il n'y aura plus qu'une seule loi pour tout le pays. C'est à ne plus s'y connaître et le pauvre public ne sortira jamais de là. En France, ils sont 38 millions qui vivent sous le régime de la même loi. Les imbéciles!

Quant aux manieurs d'argent et aux brasseurs d'affaires, s'ils sont partisans de la loi, c'est parce qu'elle facilitera la poursuite du débiteur. En effet, dit la *Liberté*, « celui-ci pouvait quelquefois se cacher dans les broussailles cantonales comme le gibier, poursuivi par le chasseur, trouve un refuge dans les buissons. Que si vous coupez ceux-ci et rasez le sol, que deviendront les créatures du bon Dieu? Désormais toutes les juiveries auront leurs franchises coupées... »

La *Liberté* parle d'or. On ne saurait, en effet, condamner avec plus de justesse l'état de choses actuel. Le fait est parfaitement exact: les procédures cantonales sont pleines de broussailles et de fondrières dans lesquelles les débiteurs de mauvaise foi parviennent à se cacher momentanément, à l'aide de qui? Mais, à l'aide des avocats, naturellement, qui se font payer à prix d'or ces petits services dont ils sont finalement les seuls à profiter. C'est pourquoi

les avocats, la *Liberté* le sait aussi bien que nous, ont tout intérêt à voir l'état de choses actuels se perpétuer. Et s'il y en a néanmoins parmi eux qui acceptent la nouvelle loi, c'est qu'ils placent leur patriotisme et leurs convictions d'hommes éclairés au-dessus de leur porte-monnaie. La *Liberté* les croit incapables d'un pareil héroïsme. Nous comprenons cette incrédulité; chacun est porté à juger les autres d'après lui-même.

Mais l'aveu, — naïf ou cynique, — était précieux à enregistrer, n'est-ce pas? La nouvelle loi, tout en accordant toutes les facilités possibles aux débiteurs honnêtes, rase les broussailles procédurières dans lesquelles les avocats marrons, moyennant de beaux deniers sonnants, avaient coutume jusqu'ici d'abriter leurs clients de mauvaise foi. En réalité, les broussailles dont la *Liberté* regrette la disparition sont des repaires de brigands, et les oisillons du bon Dieu sur le sort desquels elle s'apitoie sont les oiseaux de proie.

Et voilà pourquoi la nouvelle loi doit être rejetée. Ils sont propres, les arguments de la *Liberté*.

NOUVELLES SUISSES

Chemins de fer. — M. Kœchlin, de Zurich, ingénieur de la tour Eiffel à Paris, a remis au Conseil fédéral une demande de concession pour la construction d'un chemin de fer sur la Jungfrau.

Les frais sont évalués à 10 millions. L'altitude est de 4167 mètres. Le nombre annuel des voyageurs est évalué à 30,000; le rendement à 7 1/2 %; le prix aller et retour serait fixé à 35 fr.

La voie serait construite à crémaillère, comme au Pilate, ou suivant un système funiculaire, comme au Territet-Glyon, auquel cas il faudrait cinq rampes funiculaires reliées les unes aux autres.

L'eau serait fournie par une série de pompes hydrauliques.

Ce projet de génie est d'une conception très simple; il semble présenter toutes les garanties désira-

bles de sécurité. Il est accueilli avec une grande faveur. On prévoit qu'il attirera une énorme affluence de touristes dans l'Oberland et favorisera énormément la contrée.

La durée de la construction serait de 7 ans.

Le Tagblatt de Berne dit que le 16 octobre le Conseil fédéral a été nanti — on ne dit par qui — d'une demande de concession pour la construction d'une ligne Vevey-Thoune par le Simmenthal.

Armement. — Le Conseil fédéral a adjugé aux usines Louis de Roll la fourniture de 75,000 canons et de 75,000 bois pour les fusils d'infanterie nouveau modèle.

Militaire. — Le ministère de la guerre de la Hollande ayant obtenu du Conseil fédéral l'autorisation de faire étudier l'organisation militaire de la Suisse, a délégué à cet effet M. Staal, capitaine à l'état-major, et M. van der Wyck, capitaine au régiment des grenadiers. Ces deux officiers sont arrivés à Berne vendredi.

Procureur général. — Le Conseil fédéral a écrit, aux gouvernements des cantons une circulaire les invitant à adresser, à partir du 21 octobre, au procureur général de la Confédération, à Berne, toutes les communications relatives à la police des étrangers, en ce qui concerne les actes de nature à compromettre la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse.

Grutli. — La fête centrale de la société du Grutli aura lieu l'an prochain à Berthoud.

Les chiens Saint-Bernard. — M. Weidnauer, de Bâle, qui avait exposé à l'exposition internationale de Bâle un chien de cette race, l'a vendu 3000 fr. M. Steiner, à Arth, en a vendu un 2200 fr. M. Bubat, de Zurich, a obtenu 6000 fr. pour un des siens, et M. Vogt, à Zurich, en a vendu huit dans les prix de 400 à 1000 fr. chacun.

Zurich. — Le conseil municipal sera nanti le 24 octobre d'un projet d'acquisition d'une étendue de 2330 mètres carrés de terrain situé dans le quartier

Mais il était épouvanté des ravages que ce mois écoulé avait fait sur le visage de Marceline.

Elle était presque méconnaissable.

Amalgamés, les traits tirés, fatigués, jaunis par une mystérieuse fatigue, la lèvre blanche, les yeux cernés, Marceline gardait la plupart du temps, sa chambre, refusant de sortir, malgré les tendresses et les supplications du père.

Chez elle, l'enfant priait et pleurait.

C'est qu'elle avait maintenant un redoutable secret, c'est qu'elle cachait une honte dont, sa vie tout entière, elle aurait à rougir. Elle était enceinte...

Quand elle avait fait cette funèbre découverte, elle avait voulu se tuer. Elle avait allumé un réchaud dans sa chambre, après avoir hermétiquement clos les portes et les fenêtres, mais quand elle avait senti l'agonie éteindre son cerveau, elle s'était traînée jusqu'à la fenêtre et avait brisé un carreau.

Revenue à elle, elle avait pu sans exciter les soupçons de Montescourt, faire disparaître tous les indices de sa tentative.

Mais cela avait épuisé son courage, en un effort suprême.

Elle ne se sentait plus assez d'énergie pour recommencer.

Elle fuyait son père, sa vue lui faisait peur. Et c'étaient ses tendresses surtout qu'elle redoutait. Comme elle l'avait méconnu! Quelle infinie bonté dans ce cœur! Et quelle mortelle blessure elle allait lui faire lorsqu'elle raconterait sa faute, son déshonneur, lorsqu'elle dirait que bientôt la honte deviendrait publique!

Cacher cette faute plus longtemps n'était pas possible.

L'heure terrible de l'expiation avait sonné.

Un soir, son père lisait dans son cabinet de travail, à la lueur d'une lampe. Une demi-heure auparavant, Marceline

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 8

LA BELLE TÉNÉBREUSE

PAR JULES MARY

Et il sort allègrement, disant au père et à la fille :

— A bientôt... à bientôt!!!

Derrière lui, Montescourt, brusquement, ouvre les fenêtres,

pour renouveler l'air :

— Pouah! pouah! dit-il... ce n'est pas beau, les hommes!

Puis il accourt vers Marceline.

— Tu vois? Tu vois? L'épreuve... Que te disais-je?

Mais il n'en dit pas davantage. L'enfant murmure :

— Oh! l'infâme! l'infâme!

Et elle s'écroule dans les bras de son père, évanouie.

III

Elle fut près d'une heure sans reprendre connaissance.

Montescourt, effrayé, la croyait morte.

Il se lamentait, perdant la tête, répétant :

— C'est moi qui l'ai tuée... c'est moi, moi seul!!

Enfin elle donna signe de vie. Peu à peu elle se souvint.

La terrible réalité lui apparut. Elle fondit en larmes.

ANCE

sur ce chemin en offrant
nuls, dont nous donnons

omme
le passé,
devise sera
ujours :
DRE BON
N MARCHÉ!
l'intérêt
os clients,
t le notre.

fraîche

ten d'acheter.

FIANCE

Attention!!! Toute per-
onne doit faire un canal de
cette pomme de Phénix garan-
tie pour faire croître et pousser
les cheveux de dames et mes-
sieurs, ainsi que la barbe, sup-
primer les pellicules, arrêter
la chute des cheveux, les em-
pêcher de blanchir,
réveiller la
calvitie.



louer :
rue, à Bulle, un joli loge-
ment réparé. — S'adresser à
procureur, à Bulle. [618

cheveux gris
s Capillairine à 2 fr. 75
rand choix de NATTES
x depuis 1 fr. la pièce, chez
GOT, coiffeur-parfumeur,
Placide MOURA, à Bulle. [250

Les
Construction à l'Ancône
à Maison Richter
nt toujours leur renom-
bon-marché et de du-
Aucun jouet ne peut
sous ces rapports avec
les de Construction à
le jouet instructif par
ce pour les enfants de
2. Une Boîte de Con-
est une mine inépu-
récréation utile durant
es années. Chaque boîte
de splendides modèles
et peut être complétée
Boîtes Supplémentaires.
s. 1.—, 1.50, 1.75 et en
Eviter les Contrefaçons.
erle « Catalogue illustré »,
é gratuitement sur toute
e adressée à
RICHTER & Cie., Ofen.

ile Lenz, imprimeur-éditeur.

de l'Hôtel de Ville, en vue d'y construire le bâtiment fédéral des postes. Le prix de ce terrain serait de 230 francs le mètre carré. Un certain nombre d'anciennes petites constructions qui se trouvent dans ce quartier disparaîtraient, ainsi que le bâtiment situé au bord de la Limmat connu sous le nom de Kaufhaus. On estime que la situation serait excellente, le nouvel édifice se trouverait à proximité de la Bourse, de la Banque cantonale, du Crédit suisse, des magasins du Centralhof et des bâtiments occupés par les différentes branches d'administration de la ville.

Berne. — Lundi soir, le dernier train de la ligne de l'Emmenthal a oublié à Langnau les wagons de voyageurs; il a dû revenir depuis la station de Zollbrücke pour les chercher.

Lucerne. — On construit actuellement à Goldau un second réservoir en fonte pouvant contenir environ 3 millions de litres de pétrole. Un grand hangar établi récemment abrite 10,000 fûts remplis de la même marchandise.

Thurgovie. — Sur 24,082 électeurs inscrits, 19,574, soit le 81,2 % ont pris part à la votation qui vient d'avoir lieu pour la nomination d'un député au Conseil national.

Vaud. — Un habitant de Savigny, possesseur d'une certaine quantité de poudre, avait remarqué que sa provision diminuait graduellement, sans qu'il y touchât lui-même. Soupçonnant un voisin d'être l'auteur des larcins, il se rendit chez lui, samedi dernier. Ce voisin était en train de battre son blé à la grange. A tort ou à raison, lui et son fils furent traités de voleurs par le propriétaire de la poudre. Furieux, le batteur asséna un formidable coup de fléau sur la tête du volé. Celui-ci tomba sans connaissance sur le sol. Transporté à l'hôpital cantonal, il y mourut le lendemain. Une enquête est ouverte.

— Un accident, suivi de mort d'homme, est arrivé dimanche soir sur la ligne d'Echallens.

Le train 8, qui part de Jouxtems à 8 h. 06, a atteint un individu près de l'endroit dit la Grotte et l'a mis dans un assez triste état. Retiré encore vivant de dessous la première voiture, le blessé a été conduit de suite à l'hôpital où il expira en arrivant. C'est un nommé B., âgé de 72 ans, domicilié à Lausanne.

— Vendredi soir, entre 10 et 11 heures, un violent incendie s'est déclaré à St-Prex, dans les écuries et remises de MM. Bugnon, frères. On ne sait comment le feu a pris, mais il s'est propagé avec une telle rapidité que les dégâts sont assez considérables. Le mobilier a été détruit et plusieurs pièces de bétail sont restées dans les flammes. Douze pompes étaient sur les lieux.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — Sur la proposition de M. de Freycinet, ministre de la guerre, le conseil des ministres a décidé de rayer M. Laisant, député boulangiste, des cadres de l'armée territoriale pour propos factieux tenus dans une réunion électorale.

— Le Palais-Bourbon aura bientôt un spectacle renouvelé de 1848. Le député socialiste de Montluçon, M. Christophe Thivrier, a pris envers ses électeurs l'engagement de siéger en blouse au Palais législatif.

Italie. — On signale les plus fâcheuses nouvelles des divers points de l'Italie où les inondations ont causé de graves désastres et fait des victimes nom-

l'avait embrassé en lui souhaitant une bonne nuit. Il la croyait donc couchée.

Marceline entra sans qu'il l'entendit. Elle s'approcha doucement du fauteuil où il était assis, s'agenouilla.

Montescourt n'entendait toujours pas. Alors elle posa la tête sur les genoux du vieillard.

Il tressaillit et en voyant sa fille, s'écria : — Mon enfant, pourquoi ne dors-tu pas ? Pourquoi n'es-tu pas couchée ?

— A quoi bon, dit-elle, il y a longtemps que je ne dors plus.

— L'aimes-tu donc toujours, en dépit de ce qu'il a fait ? Je croyais que ton amour pour lui se serait changé en mépris...

— En mépris et en haine... car je le hais ! — Le hait, c'est trop, il n'en vaut pas la peine. Pourquoi donc es-tu si triste?... pourquoi es-tu si changée ?

Elle ensevelit son visage dans ses bras croisés sur la jambe du vieillard. Elle ne répondit pas tout de suite. Il y eut un moment solennel. Montescourt, soudain, venait de se rappeler l'allusion de Daguerre certain jour : « Consultez Marceline et demandez-lui s'il faut qu'elle soit ma femme ! » Est-ce que vraiment il le fallait ?

D'une voix sourde, étouffée, la jeune fille disait : — Mon père, il faut que Jean soit mon mari !...

Si doucement, si bas que cela eût été dit, cela arriva comme un coup de tonnerre aux oreilles du comte, il se dressa, blême, les yeux agrandis par la folie, les ongles entrés dans son crâne en disant tout haut :

— Que vient-elle de dire ? Je n'ai pas bien entendu...

breuses. Le mauvais temps continue et les ravages des inondations sont désolants; dans les environs de Venise, il se chiffrent par des centaines de mille fr.; malheureusement tout ne se borne pas à des dégâts matériels, et à Murcille, 10 personnes sur 13, qui composaient la famille Pavanello, ont perdu la vie.

— La maison Garibaldi et Mantegazza, de Monza manufacture d'étoffes de toile et de coton, a suspendu ses paiements. La banque de Monza est fortement engagée dans cette maison, dont le passif est évalué à plusieurs centaines de mille francs.

On vient de déclarer la faillite de M. Jean-Baptiste Ferrari, négociant en grains. Le passif se monte à deux millions et demi. Ferrari a pris la fuite.

— L'un des plus importants banquiers de Milan, M. Alberto Salis, vient de se brûler la cervelle, à la suite de désastres financiers.

La Banque d'escompte de Turin, grâce au secours de la Banque nationale, annonce qu'elle reprend ses paiements.

Autriche-Hongrie. — Selon le *Daily-News*, le cabinet hongrois est démissionnaire, à la suite de l'impossibilité d'une entente relativement aux modifications à introduire dans le règlement des rapports entre l'Autriche et la Hongrie.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 18 octobre. — On autorise la commune du Bas-Vully à percevoir divers impôts.

— M. Menoud, président du conseil d'Etat, est nommé délégué-président du conseil d'administration de l'Institution Fournier, et M. P. Roulin, député à Treyvaux, est nommé membre du dit conseil.

— MM. Paul Gendre, à Fribourg, et Paul Roulin, député, à Treyvaux, sont nommés membres de la commission cantonale d'agriculture.

— Sont confirmés dans leurs fonctions :

M. Esseiva, Léon, rév. chanoine, membre de la Commission de l'Hospice cantonal; M. Glasson, Paul, banquier, membre de la même Commission; M. Maillard, Alexandre, instituteur de l'école de Granges.

— On nomme :

M^{me} Elise Henzeler, institutrice de la 2^e école des filles de la commune de Châtel-Saint-Denis; M^{lle} Séraphine Fragnière, institutrice à l'école des Siernes; Marie Wittwer, institutrice à l'école primaire de Morat.

Le comité cantonal du parti libéral-démocratique convoque pour dimanche 27 octobre, à 2 1/2 heures, dans la salle du Cercle littéraire et de commerce, à Fribourg, une assemblée de délégués pour s'occuper des tractanda suivants :

1^o Votation fédérale du 17 novembre sur la loi des poursuites et faillites ;

2^o Extension des droits du peuple et spécialement garantie fédérale de la nomination des syndics par les communes.

3^o Arrondissements fédéraux.

4^o Propositions individuelles.

Vu l'importance de cette réunion, le comité espère que tous les districts se feront représenter.

— Mon père, maudissez-moi, mon père, frappez-moi... mon père, tuez-moi... pour l'amour de Dieu... j'ai essayé de mourir et je n'ai pas pu...

Il retomba dans son fauteuil. Il n'avait certes pas, en cette minute, conscience de la vie. Il ne paraissait pas du tout entendre ce qu'elle disait.

Elle se tut, épouvantée bien plus de ce silence que s'il l'avait menacée, accablée de reproches.

Elle voyait, peu à peu, se désagréger l'âme même de son père. De cette âme s'en allait tout ce qu'il y avait de bon : la fierté, la dignité, le sentiment d'un honneur sans tache, la tendresse, son affection paternelle, sa sublime confiance... tout cela s'enlevait au souffle des paroles qu'il venait d'entendre, tout cela s'en allait, balayé comme par un vent de tempête. Et il ne restait que la honte, de la rougeur sur ce noble front, un découragement infini, la défiance de tout, de la haine, du dégoût, des nausées !

— Ainsi, dit-il, tu étais... tu étais sa maîtresse !

Son silence accusait Marceline. Obstinément elle cachait sa figure. Des sanglots la secouaient misérablement.

Et le père, honteux de ce qu'il demandait là, parce qu'il sentait s'effondrer dans cette boue, sous ses pieds, son honneur, l'honneur de la femme chaste qui avait été la mère de sa fille, l'honneur de sa maison, le père interrogeait encore :

— Et ce n'est pas tout, sans doute, ce n'est pas tout !...

— Non, fit-elle, presque morte... Vous avez deviné... Ne m'obligez pas à en dire davantage... Oh ! mon père, pourquoi ne me tuez-vous pas ? ...

(A suivre.)

GRUYÈRE

Meurtre de Cerniat. — Lundi, vers les 3 h. du matin, deux fils de M. Xavier Andrey rentraient de la veillée avec un fils de M. Jacques Andrey. Ils causaient de vaches et de montagnes, lorsque tout à coup le frère qui marchait quelques pas en avant entend son frère crier : « Au secours, frère, je me saigne. » Il se retourne, son frère lui tombe dans les bras, l'inonde de son sang et, quelques minutes après, rend le dernier soupir.

Le fils de M. Jacques Andrey avait, tout en marchant, tiré son couteau de sa poche et en avait frappé plusieurs coups à la tête et au cou de la victime. Le dernier coup a tranché la carotide.

Le motif du crime est probablement la crainte de se voir évincé dans les bonnes grâces d'une fille de l'endroit.

La victime et le meurtrier sont tous les deux âgés de 29 ans, ils étaient cousins germains et avaient jusqu'ici une conduite irréprochable. Ils appartenaient, par leur fortune, à deux familles les plus considérées du village de Cerniat.

Le meurtrier, immédiatement après le mauvais coup, s'est rendu chez ses parents déclarant qu'il venait de tuer son cousin. Sur le conseil de ceux-ci, il se constituait, à 8 h. du matin, prisonnier au château de Bulle.

La Société de la Jeunesse de Bulle se fait un devoir de remercier sincèrement toutes les personnes qui l'ont aidé dans ses difficultés et ont contribué par là à la pleine réussite de la fête du 13 octobre. LE COMITÉ.

Encore la bénédiction de Bulle.

Les gouvernementaux se sont enfin décidés, après cinq jours de silence, à parler de notre bénédiction de Bulle; la réflexion cependant ne les a pas rendus sensés : la *Liberté* ergote sur des mots, le *Fribourgeois* a le délire, et l'*Ami* nous lance ses anathèmes; tous trois exécutent une véritable danse... de St-Guy; c'est compréhensible : on ne pouvait s'attendre à moins après ce qui s'est passé à Bulle. Dire qu'ils racontent force insanités, est inutile.

L'article de la *Liberté* roule sur le nombre des danseurs et sur la question de savoir si la danse a été générale ou non. C'est trop de statistique et trop de commentaires pour constater qu'on a dansé. On ne se souvient pas à Bulle avoir vu à la bénédiction, sous l'ancienne loi, une Jeunesse si nombreuse et si pleine d'entrain. 180 sociétaires de la Jeunesse et non 80.

C'est former avec cela, pensons-nous, une danse générale pour une ville de 3000 âmes; en outre, la *Liberté* ment effrontément, elle est coutumière du fait, en affirmant que cette Jeunesse a été recrutée dans trois districts et qu'on a fait appel aux plus mauvaises passions pour la réunir. Chacun pourra lui répondre qu'il n'a été exercé aucune pression et que la liberté individuelle a été complètement respectée.

En pouvez-vous dire autant à l'occasion de nos réunions, et, avec votre influence et vos menaces, trouveriez-vous un si grand nombre de jeunes gens répondant à votre appel pour une de vos manifestations ?

MM. Morard et Reichlen pourraient peut-être nous répondre, eux qui connaissent si bien leur monde.

Quant au *Fribourgeois*, il commence par dire que « les danseurs ont violé publiquement la loi divine et la loi humaine ». Triste loi divine que celle interprétée par un clergé qui n'a souci que d'asservir les esprits, et plus triste loi humaine que celle dictée par ce clergé à des gouvernants dociles à ses vœux, égoïstes et sourds à ceux du peuple.

Pauvre confrère, pourquoi ne pas faire revenir les bons Pères de la Mission pour engager les Bullois à renoncer à la danse ? Il est certain que leur éloquence insinuante, leur douce persuasion eût gagné le sexe à leur cause et, de ce fait même, la population entière et eux auraient été enchantés de leur tâche et vous vous seriez épargné cinq colonnes de catéchisme inepte et de morale bien mal comprise.

Quant à l'allégation concernant MM. Morard et Reichlen, nous la maintenons; le *Fribourgeois* a bien soin de ne citer que ce dernier; c'est M. Morard qui a tenu le propos en question en Grand Conseil. Mais à quoi bon discuter des faits avec une presse pétrie de mauvaise foi ? Il est même étonnant qu'on prenne encore au sérieux nos journaux tépélets.

A citer cependant leur complète contradiction; car, tandis que le *Fribourgeois* prétend que la loi a été violée, la *Liberté* n'en veut rien croire et déclare même que c'est parce que le gouvernement ne savait pas ce qui se passerait, qu'il n'a pas pris de mesures préventives; ce sont de pures assertions jésuitiques : sinon, c'est un certificat d'incapacité et d'imprévoyance décerné au magistrat qui a nom préfet et qui trône à Bulle; car qui voudra soutenir que ce

dernier ignorait tout, empêcher, qui a empêché le magistrat? Oserez-vous ter la Jeunesse à den de dégomme des et de la Musique, a fête? qu'avec toute de pacha, il a fait vaudois de jouer pour ont tenté ensuite de et nous en passons d les quels un magistrat C'est de la bassesse,

Quand donc auro Quand donc, bon p ta torpeur? car tu n de Bulle a fait voir et tous les citoyens i

en Suisse ont approu jeunes gens, dans la Sans doute, c'est vo mentale, c'est vous c de vous dépend l'avo choses actuel; mais derrière vous et ne

Et si nos législate la volonté populaire, nouveau nos manife de nous faire entend bientôt à la peine, droit de nous écrire

C'est notre dernie

Monsieur le

Puisque nos ancé la gêne, il n'y a pas pas pourquoi je n' j'ai sur le cœur.

Restant sous l'i d'Estavayer, mais très significative do courageux acteurs, r manière aussi impa tions en usage dur mérité que s'accor tion du canton de F qu'il s'agit.

D'abord, nous n danse du village de sait chaque année, ce qui suit : « Jeun

Mises p

L'hoirie de François posera à vendre, en conditions qui seront

nombre prochain

domaine du Lignal (pens, comprenant mai viron 6 hectares 23 ar 126 perches), le tout ditions.

Il sera également jets comprenant ché

Les mises auront li à Vuippens. 687]

A. AN

Domaine

On offre à vendre à 1 heure de l'après-m

rens, un domaine de le tout à foin et reg

fruitiers, un four; un chambres, 2 cuisines, dont une entièrement et eau intarissable.

cette année au gré d conditions de payem

Les enf

689]

A VE

Un très beau dom en un mas, bordant u

maison, fontaine inta tité d'arbres fruitier

nutes d'un village et rait aussi contre u non loin d'un village

S'adresser au bure

Le sonsigné a t rez-de-chaussée de MOURA, Grand'rue,

Recouvrements, r tation dans les failli tion d'affaires litigie

617] Louis

ERE

Lundi, vers les 3 h. er Andrey rentraient Jacques Andrey. Ils agnes, lorsque tout à quelques pas en avant secours, frère, je me re lui tombe dans les quelques minutes après, y avait, tout en marche et en avait frappé cou de la victime. Le tide. blement la crainte de grâces d'une fille de er sont tous les deux ns germains et avaient rochable. Ils apparte-x familles les plus con- ent sur le mauvais parents déclarant qu'il le conseil de ceux-ci, tin, prisonnier au châ- e Bulle se fait un de- toutes les personnes ultés et ont contribué la fête du 13 octobre. LE COMITÉ.

on de Bulle.

ent enfin décidés, après de notre bénichon de ne les a pas rendus des mots, le *Fribour-*s lance ses anathèmes; ble danse... de St-Guy; e pouvait s'attendre à sé à Bulle. Dire qu'ils inutile. e sur le nombre des dan-voir si la danse a été e statistique et trop de qu'on a dansé. On ne vu à la bénichon, sous nombreuse et si pleine la Jeunesse et non 80. us-nous, une danse gé-âmes; en outre, la *Li-*est coutumière du fait, esse a été recrutée dans appel aux plus mauvai-Chacun pourra lui ré-ncune pression et que la complètement respectée. à l'occasion de nos réu-e et vos menaces, trou-ore de jeunes gens ré-é de vos manifestations? urraient peut-être nous nt si bien leur monde. commence par dire que liquement la loi divine et divine que celle inter- souci que d'asservir les maine que celle dictée ants dociles à ses vœux, peuple. ne pas faire revenir les ur engager les Bullois à certain que leur éloquence asion eût gagné le sexe même, la population en-chantés de leur tâche et q colonnes de catéchisme el comprise.

cernant MM. Morard et s; le *Fribourgeois* a bien nier; c'est M. Morard qui n en Grand Conseil. Mais s avec une presse pétrie e étonnant qu'on prenne aux tépélets. complète contradiction; eois prétend que la loi a veut rien croire et déclare le gouvernement ne savait il n'a pas pris de mesures res assertions jésuitiques: d'incapacité et d'impré- rat qui a nom préfet et i voudra soutenir que ce

dernier ignorait tout, lui qui a tout fait pour tout empêcher, qui a employé des moyens indignes d'un magistrat? Osez-vous donc nier qu'il a tenté d'acheter la Jeunesse à deniers comptants, qu'il a menacé de dégomme des employés de la gare faisant partie de la Musique, au cas où ils participeraient à la fête? qu'avec toute sa pression et son autoritarisme de pachà, il a fait renoncer à de braves musiciens vaudois de jouer pour la Jeunesse? que ses émissaires ont tenté ensuite de soudoyer la fanfare de Lucens? et nous en passons d'autres. Sont-ce là des faits dans lesquels un magistrat qui se respecte doit s'ingérer? C'est de la bassesse, rien d'autre.

Quand donc aurons-nous subi assez d'affronts? Quand donc, bon peuple fribourgeois, secoueras-tu ta torpeur? car tu n'es qu'endormi; la manifestation de Bulle a fait voir que tu te réveilles quelquefois, et tous les citoyens indépendants dans le canton et en Suisse ont approuvé ta conduite. En avant donc, jeunes gens, dans la voie des justes revendications! Sans doute, c'est vous que vise la séquelle gouvernementale, c'est vous qu'on veut bâillonner, parce que de vous dépend l'avenir, la destruction de l'état de choses actuel; mais soyez sans crainte, vos aînés sont derrière vous et ne faibliront pas.

Et si nos législateurs, en novembre, méconnaissent la volonté populaire, l'année prochaine verra se renouveler nos manifestations; c'est la seule manière de nous faire entendre; nous succomberons peut-être bientôt à la peine, mais du moins nous serons en droit de nous écrier: Le clergé, voilà l'ennemi! C'est notre dernier mot.

Neuchâtel, le 21 octobre 1889.

Monsieur le rédacteur,

Puisque nos ancêtres disaient déjà qu'« où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir », je ne sais vraiment pas pourquoi je n'oserais vous communiquer ce que j'ai sur le cœur.

Restant sous l'impression pénible des scandales d'Estavayer, mais retrempté par la démonstration très significative dont les Bullois se sont montrés les courageux acteurs, nous jetterons un coup d'œil, d'une manière aussi impartiale que possible, sur les récréations en usage durant les trois jours de repos bien mérité que s'accorde chaque année toute la population du canton de Fribourg. C'est donc de la bénichon qu'il s'agit.

D'abord, nous nous transporterons sur le pont de danse du village de V....., dont le vénérable curé disait chaque année, du haut de sa chaire, à peu près ce qui suit: « Jeunes gens et jeunes filles! nous voici

arrivés au dimanche de la bénichon, à ce jour que vous attendiez avec impatience depuis si longtemps. Eh bien, mes chers amis! je profiterai de cette occasion pour vous adresser quelques mots tout paternels. Vous savez combien je compte sur votre bonne volonté, sur une conduite digne et irréprochable. Et vous surtout, jeunes filles, montrez à ceux qui vous aiment que vous êtes dignes de respect, que vous êtes capables de faire plus tard leur bonheur. C'est donc avec cet espoir, jeunes gens et jeunes filles, que je vous dis encore: Amusez-vous bien, mais rentrez de bonne heure et soyez sages! »

Croyez-vous donc, monsieur le rédacteur, que le curé de V..... n'était pas en cela l'image vivante de Celui qui disait autrefois: « Je suis le bon Pasteur, j'aime mes brebis et elles me suivent »? N'est-il pas vrai, jeunes Fribourgeoises qui m'entendez, que ce curé-là vous le suivrez plus facilement que vous ne suivrez tel autre qui vous défendra de tourner une valse sur un pont de danse, le dimanche après les vêpres, sous peine d'être torturées par les plus vieux et les plus terribles démons de l'enfer? Ce curé tolérant et raisonnable sera aimé et respecté, ses conseils seront suivis, en un mot, ce sera le bon pasteur, tandis que le second n'est autre qu'un berger dont la brebis ne reconnaît plus la voix, et dont le troupeau tout entier se précipitera dans l'abîme.

Si nous revenons à notre pont de danse de V....., nous trouvons toute la Jeunesse du village se livrant, sous les yeux des parents et des amis, à ses plus joyeux ébats. Quelle serait donc, je me le demande, la mère de famille qui oserait prétendre que la pudeur de sa fille n'est pas là bien au-dessus des moindres atteintes? Quant au vénérable curé, lui qui ne vit que pour ses paroissiens, il a aussi constamment l'œil ouvert sur son jeune troupeau, dont le plus grand souci est de rentrer au logis avant la nuit. Suivons-les donc, ces jeunes danseurs, et nous verrons que leurs cœurs sont d'une pureté incontestable, nous les retrouverons assis à la table de famille, entourés de parents éclairés par leur pasteur et qui comprennent leurs devoirs.

Supprimons maintenant la danse le dimanche, comme l'ont fait nos législateurs, et nous aurons bientôt une suite de petits bals privés, — pour ne pas dire scandaleux, — où se réuniront des filles aux mœurs plus que douteuses, et dont les jeunes gens ne tarderont pas à devenir les malheureuses victimes. C'est alors, pères et mères de famille, que vous pourrez appliquer à vos enfants la proverbe qu'un vieux montagnard gruyérien appliquait à ses chèvres:

Attachez-les, elles vous échappent; lâchez-les, elles reviennent à vous!

J'en reste donc là pour cette fois et vous présente, etc. *Un jeune Neuchâtelois.*

— Dis donc, Colin, as-tu lu le *Crachoir*?
— Oui, ce pauvre *Fribourgeois* nous sert là un joli potage où il met le bon Dieu vilipendé, la *Gruyère*, Nosseigneurs les évêques, le Saint-Esprit, M. Reichen, qui ne fait pas la plus belle figure, le président de la Jeunesse de Bulle, qui rit sous cape, et enfin le tonneau traditionnel qui figurait jadis aux noces de Cana et que Jésus-Christ a béni malgré les grincements de quelques pharisiens qui ne croient qu'aux miracles de Broc.

Chers jeunes gens de Bulle et des environs, vous avez bravé promesses, menaces, le temps diluvien, enfin tous les obstacles: Pourquoi? Parce que vous sentiez en vous-mêmes que vous accomplissiez un devoir.

Ce pauvre rédacteur du *Fribourgeois* ne voit pas plus loin que son nez, paraît-il; où donc avait-il ses besicles, lorsqu'il prétend que la majeure partie du peuple bullois est restée fidèle au gouvernement. Bon Dieu, oui. Les prêtres israélites dansaient devant l'arche sainte qu'ils avaient arrachée des mains des Philistins. Brave Jeunesse, vous avez dansé sur ce pont que vous avez soustrait à nos Philistins gouvernementaux.

Et vous, braves filles, qui avez accompagné vos amants, sachez que le soleil, le grand air et même la pluie ne font pas rougir et que bien de celles qui vous regardaient passer auraient voulu être à votre place.

Je discutais l'autre jour avec un député assez raisonnable et assez pratique.

— Mon Dieu, me dit-il, il ne faut pas trop vous faire de la bile, car: « Loi de Fribourg, loi d'un jour. »

— Mais, alors, pourquoi les votez-vous, ces lois?

— Si nous ne les votions pas, nous serions comme ces roquets qu'on chasse de cuisine en cuisine; nous ne pourrions pas seulement nous retourner avec notre bâton.

— Merci, lui dis-je, cette fois je vous comprends. *Gringot, notaire en sabots.*

Etoffe dentelle soie noire et crème, 70 cm. de large, de 2 fr. 45 à 52 fr. 50 (Chantilly, guipure et véritable broderie suisse), expédie. par mètre et pièces entières, G. Henneberg, dépôt de fabrique de soie, à Zurich. Echantillons franco sur demande. [686]

Mises publiques.

L'hoirie de François Ayer, à Vuippens, exposera à vendre, en mises publiques, et aux conditions qui seront lues, le **lundi 4 novembre prochain**, de 2 à 4 heures, le domaine du Lignal qu'elle possède à Vuippens, comprenant maison et dépendances d'environ 6 hectares 23 ares 74 centiares (17 poses 126 perches), le tout sous de favorables conditions.

Il sera également mis en vente divers objets comprenant chéatril, matériel, foin, etc. Les mises auront lieu à la Maison de Ville, à Vuippens. [687]

A. ANDREY, notaire, à Bulle.

Domaine à vendre.

On offre à vendre **lundi 28 courant**, à 1 heure de l'après-midi, à l'anberge de Sorens, un domaine de la contenance de 8 poses, le tout à foin et regain, beaucoup d'arbres fruitiers, un four; une maison comprenant 11 chambres, 2 cuisines, cave, galetas, 2 écuries dont une entièrement neuve, grange, remise et eau intarissable. On laissera le foin de cette année au gré de l'acheteur. Favorables conditions de paiement.

Les exposants: Les enfants de Joseph AYER, à Massonnens. [689]

A vendre:

Un très beau **domaine** d'environ 35 poses en un mas, bordant une route cantonale; belle maison, fontaine intarissable à couvert, quantité d'arbres fruitiers, de bon rapport, à 5 minutes d'un village et d'une gare. On changerait aussi contre un domaine de 5-8 poses, non loin d'un village. S'adresser au bureau du journal. [682]

AVIS

Le soussigné a transféré son bureau au rez-de-chaussée de la maison de M. François Moura, Grand'rue, à Bulle. Recouvrements, renseignements, représentation dans les faillites et discussions, traction d'affaires litigieuses. [617] **Louis Fasel**, agent d'affaires.

Elixir Stomachique de Mariazell.

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac



et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosité, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes de l'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoides (veine hémorrhoidale). — Prix du flacon avec mode d'emploi: Fr. 1, flacon double Fr. 1 80. — Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel“ C. Brady & Kremser (Moravio), Autriche. Dépôt général d'expédition pour la Suisse chez Paul Hartmann pharm. à Steckhorn. Dépôt à

Dépôts à **Bulle**: Pharmacies GAVIN et RIETER; à **Châtel-St-Denis**: Pharmacie WETZSTEIN. [621]

A LOUER

Séraphine, veuve de Joseph Dupaquier, à Vuadens, offre à louer en mises publiques, ensemble ou séparément, pour le terme de six années, à commencer au 1^{er} avril 1890, les immeubles suivants:

1^o Son domaine, sis au Daly, rière Vuadens, de la contenance d'environ 14 poses à foin et regain de première qualité, plus un pâturage de 2 vaches, à proximité du domaine;
2^o Une maraîche sise aux Moillenchires, rière Bulle;

3^o L'estivage du Petit-Chalet-Neuf et des Villeux, rière Gruyères.

Les mises auront lieu en l'anberge de la Croix-Blanche, à Vuadens, le **lundi 4 novembre prochain**, dès les 2 heures de l'après-midi. Conditions favorables. Vuadens, le 14 octobre 1889. [669] Séraphine DUPAQUIER.

A louer:

Pour le 1^{er} décembre, **3 logements** bien exposés au soleil, maison blanche au bas de la ville. — S'adresser à Tobie PAUCHARD, horloger, à Bulle. [663]

A vendre:

A prix réduit, un petit **fourneau** de fer avec quelques mètres de tuyaux et plusieurs coudes, en très bon état. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [624]

AVIS

La **filature de Neirvine** invite les personnes qui n'ont pas encore retiré leurs commandes de l'année dernière et des années antérieures de la faire d'ici au premier janvier prochain. A ce défaut, il sera disposé de ces marchandises selon loi. [693] **Joseph Castella** filateur.

LIMES

Pendant l'été, le soussigné ne tiendra son dépôt que tous les jours de foire sur la place entre l'Union et le Cheval-Blanc, à **BULLE**. Se recommander.

A. Ragenbass, fab' de limes, successeur de Ph. Guidi, 261, rue de Morat, Fribourg. [470]

Parapluies

depuis 1 fr. 90. de tous les systèmes, depuis 30 cent. la paire. **Aimé MARGOT**, coiffeur, à Bulle. [443]

Oublié ou perdu:

Un **manteau de floteur**, portant le nom de **Clerc** dans la pelerine. Prière de le rapporter contre récompense au bureau du journal. [683]

Une jeune fille

pouvant fournir de bons certificats, cherche une place de sommelière ou fille de chambre, de préférence en ville. S'adresser au bureau du journal. [679]

A vendre:

Un **coffre-fort** incombustible et un **fourneau** de fer garni en molasse. S'adresser à M. Jérôme WAGNER, serrurier, à Bulle. [643]

On achète du fumier

bien fait pour être transporté de suite sur le terrain. Paiement comptant. S'adresser au notaire Menoud, à Bulle, ou à Etienne Castella, à Gruyères. [547]

A louer:

Dans la Grand'rue, à Bulle, un **joli logement** complètement réparé. — S'adresser à M. Louis FASEL, procureur, à Bulle. [618]

A louer: Pour le 1^{er} décembre, un bel

appartement au soleil levant, dans l'ancienne maison Vagnat, près du Château-d'Enbas, à Bulle. S'adresser au bureau du journal. [690]

A louer:

Un **joli logement** comprenant 3 chambres, cuisine, cave et galetas. Entrée à volonté. — S'adresser à L. KOERBER, Bulle. [694]

A VENDRE

Environ 11,000 pieds de **foin** et 3000 pieds de **regain**. [691] S'adresser à A. DAVET, procureur, à Bulle.

Une jeune fille

trouverait à se placer comme **apprentie-tailleuse**. — S'adr. au bur. du journal. [692]

On offre à louer:

Deux jolies **chambres meublées**. S'adresser à Mme Vve GREMAUD, maison Dupont, à Bulle. [685]

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER 1889
 DANS LES
Grands magasins A LA CONFIANCE

Grand'rue 290 — BULLE — Grand'rue 290

Grande mise en vente des articles de la saison.

Le grand succès qu'ont obtenu les magasins A LA CONFIANCE en inaugurant, l'année dernière, la vente à petit bénéfice, nous engage à continuer sur ce chemin en offrant en vente, aux prix éloignant toute idée de concurrence, des marchandises fraîches de toute première qualité et de premier choix à des prix réellement exceptionnels, dont nous donnons ci-après un petit aperçu :

PRIX COURANT

Robes sergé, double largeur	le mètre	0.95 à 1.30.
Ecoisais pour robes d'enfants,		1.—, 1.10 à 2.50.
Rayures nouvelles,		1.50, 1.80 à 3.50.
Mi-laine pour robes de saison		1.—, 1.10 1.20, 1.50 à 2.50.
Petits draps, largeur 130 cm.		2.20, 2.50, etc. etc.
Draps moitié laine, 130		3.—, 3.75, 4.50 à 5.50.
garantis pure laine, 125-145 cm.		4.50, 5.50 jusqu'à 15.—
noirs garantis pure laine, 125-145		7.50, 8.50 12.50.
Double pr pardessus et manteaux pr dames double larg.,		4.50, 4.80 9.50.
Peluche et astrakan pour garniture.		4.20, 4.50, 4.80 jusqu'à 6.70.
Mi-laine (frotzon), double largeur		1.—, 1.20 2.50.
Flanelle garantie pure laine		—45, —50, —60.
Lana coutil pour tailles		1.90, 2.30, 2.50.
Pilon, largeur 120 cm.		1.— à 1.50.
Wolldic pour robes d'enfants (chaud), double largeur,		1.50, 1.80 jusqu'à 3.—.
Flanelle pour chemises		—50, —60, —75.
coton, etc., pour chemises		
Etoffes pour couvertures de chevaux, double largeur.		
Rideaux fantaisie, —25, —30, —35, —45, jusqu'à double largeur 2.50.		
Velours noir et couleur pour garnitures à des prix très avantageux.		
Toile blanche et écru, depuis —18, —25, —28, —35, etc., etc.		
grise et coutil, —25, —35, —42, —45, etc., etc.		
Chemises blanches et couleur, depuis 1.95, 2.20, 2.50, etc., etc.		
Gilets de chasse à des prix sans pareils.		
Le plus grand choix en jerseys de fr. 3.95, 4.50, 5.—, 5.25 jusqu'à 15.—.		
Confections pour messieurs, le complet depuis fr. 25.35 jusqu'à 65.—.		

Maison
 la plus importante
 dans son genre
 et vendant
 le meilleur marché
 de tous!

Comme
 par le passé,
 notre devise sera
 toujours :
**VENDRE BON
 et BON MARCHÉ!**
 L'intérêt
 de nos clients,
 c'est le notre.

Affaires très importantes et exceptionnelles en confections pour dames, marchandise toute fraîche depuis fr. 9.75, 12.—, 13.50, 15.50 etc., etc., jusqu'à fr. 55.—.

Pour se rendre compte du beau choix et assortiment, nous invitons notre nombreuse clientèle à bien vouloir nous rendre visite, sans être, pour cela, tenu d'acheter.

Vente au comptant et à prix fixes.

A LA CONFIANCE

674

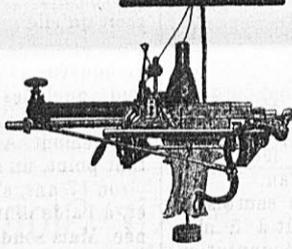
TANNERIE - CORROIRIE
 Cuirs. — Crépins. — Chaussures.
 Gros. — Demi-gros. — Détail.
Ernest GLASSON, Bulle.
 Cuir fort, en sèche de fond, battu et non battu, pour semelles. — Vache lissée. — Grand choix de déponilles (débris). — Croupons français. — Vachettes et empeignes en tous genres. — Cuirs pour sellerie. — Peausserie diverse. — Assortiment varié de tiges élastiques, bottes à l'écuère, etc. — Spécialité d'outillage pour la chaussure. — Fils pour cordonniers — à joindre — et pour machines à coudre. — Chevilles de bois. — Clouterie forgée et mécanique. — Noir. — Vernis. — Graisses et huiles pour chaussures et pour machines.
 Toutes marchandises vendues de confiance et à des prix extra réduits.
 Remises et escomptes suivant l'importance des ordres.
 Achat de cuirs, peaux brutes, sauvagine, écailles, crins divers, suif, etc., aux meilleures conditions. [149]

Nouveaux fourneaux
 ou
poêles avec bouches à chaleur.
 L'atelier de serrurerie Forster, à Bulle, livre, moyennant une petite augmentation de prix, des poêles, soit fourneaux à revêtement de tôle munis d'un appareil spécial avec bouches à chaleur.
 Quelques minutes suffisent pour chauffer les locaux avec ce nouveau procédé. Sitôt le feu mis au poêle, l'air chaud s'en dégage par les bouches à chaleur. Grande économie de combustible, chaleur douce et saine. [672]

LA Filature de lin Burgdorf
 se recommande pour le filage et tissage à façon du lin, du chanvre et des étoupes aux prix les plus modérés. La matière est filée dans toute sa longueur.
 Par son organisation perfectionnée, l'établissement se trouve en mesure de livrer du travail soigné et dans un bref délai.
 (M3668Z) DÉPÔTS : [688]
 chez M. Eugène WÄBER, à Bulle;
 > F. AYER-DEMIÈRE, à Romont.

Froments, blés, orges
 et avoines comprimés.
 Spécialité de **graux** divers.
Mais et **farines** pour engrais.
PRIX RÉDUITS
 Sous la CROIX-BLANCHE, à Bulle. [527]

FABRIQUE DE
Machines à tricoter
Edouard DUBIED & Co, à Couvet
 (canton de Neuchâtel).
Machines pour familles et ateliers produisant rapidement et économiquement les bas, chaussettes, jupons, caleçons, gilets de chasse, etc., de même que les articles de fantaisie. Conditions avantageuses. Garantie. Env. i gratis du prix-courant. [10]
 Médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris 1889, la plus haute récompense accordée aux machines à tricoter.



Taches de rousseur.
 Ayant attendu quelque temps avant de vous écrire, je puis vous informer maintenant que les taches de rousseur ne sont plus revenues. Mille remerciements pour votre traitement par correspondance et vos remèdes inoffensifs. Marie Lehr, rue Magenta 3, Mulhouse en Alsace. Brochure gratuite. Des médicaments patentés. 2500 guérisons légalisées. S'adresser à la Poly-clinique privée à Glaris. [379]

PLUS DE MAUX DE DENTS!
 PAR L'EMPLOI DE
L'Élixir, Poudre et Pâte Dentifrices
DES RR.PP. BÉNÉDICTINS
 de l'Abbaye de Soulaç (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
 Médailles d'Or : Bruxelles 1850, Londres 1854
 Les plus hautes Récompenses
 INVENTÉ PAR LE PRIEUR PIERRE BOURSAUD.
 EN L'AN 1373
 « Usage journalier de l'Élixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.
 « C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires. »
 Elixir, 2', 4', 8', 12', 20'; Poudre, 125, 2', 3'; Pâte, 125, 2'.
 Maison fondée en 1807 **SEGUIN Bordeaux**
 Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

Ivrognerie. Attestation.
 Le malade a été guéri à son insu, grâce à votre traitement par correspondance et vos remèdes inoffensifs. Il peut encore boire un verre, mais la tendance à boire trop s'est tout à fait perdue. Vevey, septembre 1888. Jean Frey. — La moitié des frais après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratuits. S'adresser à l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie, à Glaris. [308]

Franco pour 2 fr. au lieu de 4 fr. 70.
 Nécessaire complet d'écriture ou
PAPETERIE à 2 fr.
 CONTENU : Prix ordinaire :
 Une belle et forte boîte Fr. — 40
 100 feuilles doubles de papier à lettre > 2 —
 100 fines enveloppes en 2 grand-leurs > 1 —
 12 bonnes plumes d'acier > — 30
 1 manche de plume > — 10
 1 crayon > — 10
 1 façon d'encre de bureau très noire > — 30
 1 morceau de gomme élastique > — 20
 1 bâton de cire à cacheter > — 20
 3 feuilles de papier buvard > — 10
 Prix de vente ordinaire, Fr. 4.70
 Tous ces objets sont placés dans une élégante boîte dorée et cloisonnée; ils ont une valeur réelle de 4 fr. 70. Une papeterie, 2 fr.; 5 exemplaires, 8 fr., et 10 exemplaires, 15 fr. Demander une papeterie à 2 fr. J'expédie franco si le demandeur envoie le montant ou timbres-poste, sinon je prends remboursement. Je me réserve les contrefaçons.
A. Niederhäuser,
 fab. d'articles de papeterie, 695) Granges (Soleure).

Le Régénérateur des cheveux Fritsch
 rend aux cheveux gris leur couleur primitive, est d'une parfaite innocuité, remplace toute autre teinture et ne coûte que fr. 2.50 au lieu de fr. 4.— et fr. 8.— Exiger sur les flacons la signature **A. Fritsch.** Se trouve chez
 Aimé Margot, coiffeur, Bulle. (H1901Q) [457]

Liquidation.
 Pour cause de changement de commerce, le soussigné vendra à bas prix toutes les marchandises en magasin, telles que draps, toiles, fil et coton, étoffes pour dames, livres de prières, couronnes mortuaires, laines et cotons, cotonnes, cretonnes, blouses, corsets, services de table, mercerie et quincaillerie.
A. Pfutz-Meyer, à Bulle.
PROFITEZ DE L'OCCASION! [116]

Avis important
AUX GRANDS MÉNAGES
 On trouvera à la boulangerie J. SCHNEIDER, successeur de L. Clerc, à Bulle : **Pain de ménage à 28 c.** le kg., ainsi que avoine, son, maïs et farine pour engrais, le tout à bas prix. [26]
 Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour la Suisse: 1 an, Fr. 6 mois, >
 Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, >
 payable d'avance.
 Prix du numéro: 5 c.
 On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE, le
NOUVEL
 L'affaire des années 30 août 1889 par leurs auteurs et propagateurs terminée. Le juge d'Appel de Lausanne, et le procureur fédéral, M. le comte de tous deux aux conclusions. Doivent être mis en délibéré aux assises fédérales:
 1° Nicolet, Alfred, demeurant à la Chaux-de-Fonds;
 2° Darbellay, Ferdinand, demeurant à Lausanne;
 3° Hänzi, Ferdinand, demeurant à Bâle.
 Savoir, Nicolet et Darbellay, au vu des articles 45 et 46 de la loi fédérale sur le droit de presse, dans le sens de l'article 1er de la loi fédérale sur le droit de presse.
 Le Conseil fédéral a statué ainsi.
 Chemins de fer de Lucerne, à la ligne du Brunig, concession d'un chemin de fer.
 M. Trautweiler pour celui de M. Kochliions seulement et aussi considérable double course, 65 f.
 Le département de Glaris a demandé le 29 dema

Gotthard. — Le min de fer du Gothard cette compagnie le la pose de la seconde sur le versant septentrional en octobre prochain. Le crédit pour ces travaux matériel est de 4 millions.

FEUILLET
BELLE
 Il la repoussa, échevèle tête qu'il eût tendit le cou, se traînant elle tendit son cou à lui.
 — Oui, oui, je t'en Mais toute la colère désespoir. Il se laissa les yeux, après avoir — Malheureuse! — Oui, elle se l'était ses larmes elle était d'autant plus énormes de son père. Devant muette, abimée, pressée — Va-t'en, dit-il, j'ai besoin de réfléchir, mieux ne pas te voir. Elle se lève en chancelant comme chargée du poids